

additionnels à la compagnie du havre de *Port Whitby*," auquel il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé : "Acte pour pourvoir à l'enlèvement d'obstructions provenant de naufrages et autres causes semblables dans les rivières navigables du *Canada*, et pour d'autres objets relatifs aux naufrages," lesquels sont lus comme suit :

Page 1, ligne 38. Après "ministre" insérez : "ou au percepteur des douanes du port le plus proche ou le plus facile."

Page 1, ligne 40. Après "légitime," insérez : "ou raisonnable."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

*Ordonné*, Que le Greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Sur motion de l'honorable M. *Cameron (Ontario)*, secondée par M. *Young*,

*Ordonné*. Que le bill du Sénat, intitulé : "Acte pour conférer certains pouvoirs additionnels à la compagnie du havre de *Port Whitby*," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois,

*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu la seconde fois,

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois, et renvoyé au comité permanent des Banques et du commerce.

M. *Orton* propose, secondé par M. *Monteith*, que cette Chambre concoure dans le second rapport du comité spécial nommé pour s'enquérir et faire rapport à la Chambre sur les meilleurs moyens à prendre pour favoriser les intérêts agricoles.

L'honorable M. *MacKenzie* ayant soulevé cette question d'ordre, savoir : qu'il n'est pas permis à un comité spécial d'incorporer dans son rapport les opinions d'un comité semblable nommé à une session antérieure.

M. l'Orateur donne sa décision comme suit : "Mon attention a été attirée sur le sujet, et j'en suis venu à la conclusion qu'assurément la motion n'est pas dans l'ordre." Voici ce que dit *May* à ce sujet :

"Un comité nommé de nouveau ne peut point rapporter les témoignages pris devant un comité dans la session précédente."

C'est là ce qui a été fait dans son rapport qui est maintenant devant la Chambre, comme on le voit par les passages suivants, savoir :

"Votre comité ayant soigneusement examiné le résultat des travaux d'un comité précédent nommé au sujet de l'agriculture, trouve que beaucoup d'informations précieuses avaient été obtenues directement des cultivateurs et meuniers du pays, etc. Votre comité prend la liberté d'incorporer dans le présent rapport la substance des informations contenues dans le projet de rapport du comité dont on vient de parler." Conséquemment le rapport et la motion fondée sur ce rapport ne sont point dans l'ordre.

Sur motion de M. *Bécharde*, secondée par M. *Bourrassa*,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, toute correspondance qui a pu être échangée de 1860 à 1873, entre le gouvernement canadien et la compagnie connue sous le nom de "*Vermont Central Railway Co.*," relativement à l'érection de quais que cette compagnie construit, depuis quelque années, le long de son pont, à travers la rivière *Richelieu*, vis-à-vis la ville de *St. Jean, P. Q.*

*Ordonné*, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du conseil privé de la Reine.

M. *Brouse* propose, secondé par M. *Buell*, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, la correspondance entre le gouvernement et Madame *Taggart*, veuve de *Nathaniel Taggart*, au sujet d'une demande d'allocation par cette Dame pour l'invention par feu son mari,